

Procès-verbal de la soixante-dixième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le mardi 15 octobre 2024 au Sportplex, salle polyvalente #2 à 13h30

PRÉSENCES :

- ✍ Francis Laberge.....Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ✍ Éric Allard,Châteauguay, administrateur siège n° 1
- ✍ Marie-Louise Kerneïs.....Châteauguay, administrateur, siège n° 2

AUTRES PRÉSENCES :

- Joëlle Éthier.....Directrice générale, Régie
- Émie Guindon.....Directrice générale adjointe, Régie
- Thérèse Gaumont.....Adjointe administrative, Régie
- Dany Fecteau.....Direction Loisirs et événements, Beauharnois

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé

2024-505

- ✍ Adoption de l'ordre du jour;
- ✍ Adoption du procès-verbal de la 69^e assemblée;
- ✍ Adoption du contrat de déneigement du Sportplex, saison 2024-2025;
- ✍ Congé de maternité de Sonia St-Pierre, adjointe administrative et technicienne comptable;
- ✍ Dépôt du bilan du Complexe aquatique extérieur, saison 2024;
- ✍ Dépôt de la programmation automne 2024 et l'hiver 2025;
- ✍ Développement de l'offre de services sur la piste d'entraînement du Sportplex;
- ✍ Dépôt de la liste des dépenses du mois d'août et de septembre 2024;
- ✍ Dépôt du bilan des dépenses au budget en date du 1^{er} octobre 2024;
- ✍ Dépôt du bilan des dépenses du CAI en date du 1^{er} octobre 2024;

- ↳ Dépôt de l'état comparatif 2024 vs 2023 des mois de janvier à août, inclusivement;
- ↳ Adoption de la liste du mouvement de personnel et dépôt des contrats d'embauche;
- ↳ Emprunt #1 par obligations du montant de 8 443 000,00\$;
- ↳ Adoption du budget 2025 et des documents s'y rattachant;
- ↳ Adoption du calendrier et facturation des quotes-parts 2025;
- ↳ Prochaine assemblée;
- ↳ Varia;
- ↳ Période de questions;
- ↳ Levée de l'assemblée;

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU 69^e PROCÈS-VERBAL

2024-506

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneïs, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la 69^e assemblée, assemblée ordinaire, tenu le jeudi 22 août 2024

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SPORTPLEX, SAISON 2024-2025

2024-507

ATTENDU QUE, l'offre de services professionnels soumise par la firme DÉNEIGEMENT EXPERT pour le déneigement du stationnement, des voies d'accès et l'épandage d'abrasif au Sportplex pour la saison 2024-2025 au montant de 17 700,00\$ / annuel, taxes de vente en sus;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs et résolu à l'unanimité, de permettre à la directrice générale de signer l'offre de services professionnels, # 120194, et ce tel que déposé.

ADOPTÉ

5. CONGÉ DE MATERNITÉ DE SONIA ST-PIERRE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET TECHNICIENNE COMPTABLE

2024-508

ATTENDU QUE, madame Sonia St-Pierre a confirmé sa grossesse et prévoit un congé de maternité approximativement en janvier 2025, et ce d'une durée d'un an;

ATTENDU QUE, la directrice générale désire entamer un processus d'embauche rapidement afin de préparer la formation et l'intégration de la nouvelle personne aux titres d'adjointe administrative (5 hrs) et de technicien comptable (30 hrs), donc 35 heures /semaine;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale d'entamer un processus de dotation pour combler ce poste, et ce dès que possible.

ADOPTÉ

6. DÉPÔT DU BILAN DU COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR, SAISON 2024

La directrice générale dépose et présente le bilan de la saison estivale 2024 du complexe aquatique extérieur de la Régie.

DÉPÔT SEULEMENT

7. DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION AUTOMNE 2024 ET L'HIVER 2025

Madame Joëlle Éthier, directrice générale, dépose toute l'information liée à la programmation pour la saison d'automne 2024 et l'hiver 2025, ainsi que la liste des tarifs s'y appliquant.

DÉPÔT SEULEMENT

8. DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LA PISTE D'ENTRAÎNEMENT DU SPORTPLEX

2024-509

ATTENDU QUE, la directrice générale, désire équiper les quatre coins de la piste d'entraînement pour bonifier le service aux citoyens;

ATTENDU QU'une liste d'équipement a été présentée au conseil, lors de la séance de travail en septembre dernier, d'une valeur maximale, avant taxes, de 15 000,00\$;

ATTENDU QUE, cette dépense n'est pas prévue au budget 2024, mais que la disponibilité financière le permet;

ATTENDU QUE, des discussions auront lieu, avec les représentants des villes membres, pour définir l'équipement adéquat qui devra être acheté;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu à l'unanimité, de permettre à la directrice générale d'entamer ce processus d'achat pour assurer l'aménagement de ce nouvel équipement dès que possible.

ADOPTÉ

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2024

Madame Joëlle Éthier, directrice générale, dépose la liste des dépenses des mois d'août et septembre 2024.

DÉPÔT SEULEMENT

10 DÉPÔT DU BILAN DES DÉPENSES AU BUDGET EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Madame Joëlle Éthier, directrice générale, dépose le bilan des dépenses au budget en date du 1^{er} octobre 2024

DÉPÔT SEULEMENT

11 DÉPÔT DU BILAN DES DÉPENSES DE LA CONSTRUCTION DU CAI DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Madame Joëlle Éthier, directrice générale, dépose le bilan des dépenses du CAI en date du 1^{er} octobre 2024

DÉPÔT SEULEMENT

12 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF 2024 VS 2023 DES MOIS DE JANVIER À AOÛT INCLUSIVEMENT

Madame Joëlle Éthier, directrice générale, dépose le rapport, présenté lors de la dernière séance de travail

13 LISTE DU MOUVEMENT DE PERSONNEL ET DÉPÔT DES CONTRATS D'EMBAUCHE

2024-510

ATTENDU QUE, la directrice générale présente la mise à jour de la liste des mouvements de personnel, des contrats d'embauche et de renouvellement depuis la dernière assemblée

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneïs, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des mouvements de personnel, des contrats d'embauche et des renouvellements s'y rattachant.

14 EMPRUNT #1 PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 443 000,00\$

2024-511

14.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 443 000 \$ qui sera réalisé le 25 octobre 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 443 000 \$ qui sera réalisé le 25 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-007	8 443 000 \$

ATTENDU QU'il, y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-007, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé par madame Marie-Louise Kerneïs et résolu unanimement

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 octobre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 avril et le 25 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) -trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
C.D de Beauharnois
555 RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QC
J6N 1X8
8. **Que** les obligations soient signées par le président et la greffière-trésorière. La Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

14.2 ADJUDICATION À LA PLUS BASSE SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA FIRME VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. AU MONTANT DE 8 443 000,00\$

2024-512

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2016-017, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 octobre 2024, au montant de 8 443 000\$

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

253 000 \$	3,60000 %	2025
266 000 \$	3,50000 %	2026
279 000 \$	3,50000 %	2027
293 000 \$	3,55000 %	2028
7 352 000 \$	3,65000 %	2029

Prix : 98,19600

Coût réel : 4,06950 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

253 000 \$	3,70000 %	2025
266 000 \$	3,60000 %	2026
279 000 \$	3,60000 %	2027
293 000 \$	3,65000 %	2028
7 352 000 \$	3,75000 %	2029

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

253 000 \$	3,60000 %	2025
266 000 \$	3,55000 %	2026
279 000 \$	3,60000 %	2027
293 000 \$	3,65000 %	2028
7 352 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,27600

Coût réel : 4,10311 %

ATTENDU QUE, le résultat, du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DES JARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 443 000\$ de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater, Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

15 ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DES DOCUMENTS S'Y RATTACHANT

2024-513

ATTENDU QUE, conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU QUE, la directrice générale de la Régie, a dressé son budget pour l'année 2025 et dépose ce dernier au conseil d'administration en date d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE, la directrice générale de la Régie, a expliqué en détail le budget pour l'année 2025 ainsi que les dossiers s'y rattachant (Échelle salariale 2025, quotes-parts 2025, organigramme 2025, répartitions et renouvellements) lors de la séance de travail du 19 septembre 2024;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu à l'unanimité, que conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, d'adopter le budget de la Régie pour l'année 2025 ainsi que tous les dossiers s'y rattachant et ce tel que déposé.

ADOPTÉ

16 ADOPTION DU CALENDRIER DES QUOTES-PARTS 2025

2024-514

ATTENDU QUE, la directrice générale propose de coordonner les dates des quotes-parts, des villes avec la réalité des opérations financières et le calendrier du financement de la Régie;

ATTENDU QUE, la directrice générale a déposé, lors de la séance de travail du conseil tenue en septembre dernier, les dates de facturation suivantes : 10 mars 2025, 5 mai 2025, 30 juin 2025 et le 29 septembre 2025;

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, que les paiements des quotes-parts des villes se coordonnent avec le calendrier financier de la Régie, et ce selon les dates mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉ

17 PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 12 décembre 2024 à 13h30 à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

18 VARIA

Aucun sujet

19 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question`

20 LEVÉE DE LA RENCONTRE

2024-515

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité, de clore l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 13h40.

ADOPTÉ



Monsieur Éric Allard
Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,
Directrice générale, secrétaire-
trésorière

